



Compte Rendu de l'assemblée générale du 16 mars 2024 à la Bibliothèque Nationale de France, site Richelieu, rue Vivienne, Paris 2^e.

La séance commence à 14h15.

La présidente, **Rosemary Piolais**, remercie la BnF, les adhérentes et les adhérents présents, les membres du Bureau, les membres du Conseil d'Administration.

De nombreuses personnes sont présentes. Avec les pouvoirs, nous atteignons le quorum. L'assemblée générale a pu se tenir et délibérer.

Avant de commencer, Violaine Fayolle, secrétaire de l'association rappelle que le cabinet des estampes met à disposition les estampes originales de son fonds, que ce soit à la réserve pour les œuvres les plus renommées (mardi, mercredi et jeudi matin, 10h-13h) ou dans la salle des estampes tous les jours de la semaine. Pour les voir, il suffit d'aller à l'accueil du site Richelieu, une carte Pass chercheur sera faite, sur présentation d'une attestation professionnelle à l'URSSAF artiste - auteur. Une carte peut être prise pour plusieurs jours ou annuellement. Le partenariat entre la BNF et la MDA donne droit à un tarif préférentiel de 35 euros pour le pass annuel. Ensuite, la façon de procéder sera expliquée et les artistes pourront avoir accès aux estampes de leur souhait, sans vitre, pour eux seuls. Les contraintes : dans les salles de lecture, il n'est pas d'emmener autre chose pour écrire qu'un crayon gris et une gomme.

Déroulé de l'AG :

1. Rapport financier
2. Rapport d'activité
3. Candidatures pour le CA

1. Rapport financier (Trésorière : Khedija Ennifer Courtois)

> Les comptes sont établis et certifiés par un expert-comptable, les pièces comptables sont à la disposition des membres, le rapport financier a été établi par l'expert-comptable.

> Il convient de distinguer **deux comptes** différents, **celui de la Fédération Manifestampe (a.)**, qui perçoit comme seules recettes les adhésions des membres et **celui de la Fête de l'estampe (b.)**, qui perçoit comme recettes les inscriptions des membres ou des personnes non membres, mais également une subvention du Ministère de la Culture. Les deux comptes ne peuvent être

assimilés et l'argent perçu pour la Fête de l'Estampe doit nécessairement être utilisé à cette vocation seule.

> Des quotas de répartitions, vus avec l'expert-comptable, permettent de ventiler les différentes entrées : certains frais ne sont imputables qu'à la Fête de l'Estampe (envoi des enveloppes pour la Fête de l'Estampe, frais d'impression pour la Fête de l'Estampe...) mais d'autres frais sont ventilés et pris sur les deux comptes.

a. Le compte de la Fédération avait un montant en excédent de 1398 €.

La Fédération a encaissé des recettes à hauteur de 8470 €.

Le montant des dépenses de fonctionnement a été de 11327 €, en baisse par rapport à 2022.

Le compte de la Fédération est déficitaire de 1349 €.

b. Concernant le compte pour la Fête de l'estampe, une subvention du ministère de la culture d'un montant de 40000 € a été perçue. Le compte de la Fête de l'estampe avait un bénéfice de 14000 €. Il est donc resté sur le compte environ 53000 €. Cet événement a été bien suivi en 2023, environ 200 événements ont eu lieu.

Il faut expliquer que les dépenses de l'année sont déjà faites pour la Fête de l'estampe quand la subvention est donnée (si elle est donnée). Il convient donc d'être très prudent, c'est pourquoi le compte de la Fête de l'estampe contient autant d'argent.

Pour ce qui est du démarrage de 2024, nous pouvons observer que les adhésions à la Fédération sont en forte hausse. Le travail de communication que nous faisons a semblé porter ses fruits. Nous avons environ 260 adhérents, sans parler de la Fête de l'estampe.

Les cotisations données pour la Fête de l'estampe correspondent environ à une recette de 4500 € pour l'année 2023. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour inscrire un événement à la Fête de l'estampe.

Nous n'avons pas souhaité modifier le montant des inscriptions pour la Fête de l'estampe :

- 20 € pour les adhérents
- 25 € pour les non-adhérents
- 45 € pour les institutions

Cette année, nous avons mis en place un système différent pour les lieux qui souhaitent créer des parcours avec plusieurs lieux pour la Fête de l'estampe. Cela a très bien fonctionné et de plus en plus de lieux institutionnels se sont inscrits et sont en train de le faire : artothèques, médiathèques, musées...

Budget prévisionnel :

- a. Manifestampe : Nous prévoyons 29800 € de recettes et de dépenses. Cette somme est élevée car nous faisons, comme tous les ans, une demande de subvention. Cette demande de subvention n'a jamais été allouée encore.
- b. Fête de l'estampe : Nous prévoyons 48500 € de recettes et 48500 € de dépenses.
- c. Au total, cela fait une prévision de 78300 € de recettes et de dépenses.

Les montants des cotisations ne changent pas.

La demande de la subvention pour la Fête de l'estampe 2024 est de 41000 €.

Le rapport financier 2023 et le budget prévisionnel 2024 sont soumis au vote et approuvés.

2. Rapport d'activité et orientation

Nous avons des frais de prestataire pour la **gestion du site** (organisation et modération), de temps en temps, nous faisons appel aux concepteurs du site pour des modifications pour que tout fonctionne mieux.

En 2023, nous avons constaté un léger tassement des **adhésions** individuelles et une diminution des personnes morales, par contre, nous constatons une progression positive des adhésions des associations.

Nous avons organisé en décembre 2023 **une table ronde pour les associations d'estampe de France**. Cela a été très bien perçu. Sur le site se trouve un bilan de ce moment ainsi que des ressources numériques mutualisées qui peuvent aider des associations (donner des idées pour fonctionner mieux...).

Nous avons deux **masterclass** qui fonctionnent très bien :

- > l'une de Michel-Henri Viau, intitulée "Estampes", pour discuter et réfléchir autour de son travail de graveur
- > l'autre de Maxime Préaud, intitulée "Catalogue raisonné", pour classer et catégoriser précisément un fonds d'estampes.

La rubrique **Vu et Lu**, écrite en grande partie par Claude Bureau et Maxime Préaud, présente les expositions et est très suivie. Il est possible d'envoyer un visuel et quelques lignes sur des expositions auxquelles vous participeriez, la modération faite par Claude Bureau et Maxime Préaud.

La communication des adhérents :

Les adhérents qui souhaitent apparaître parmi les "adhérents" (onglet "adhérent") du site Manifestampe, ils doivent créer leur page publique, en allant sur leur compte (cliquer sur le bonhomme en haut à gauche). Ainsi, en renseignant les différents champs, Nom, Prénom, adresse, coordonnées, mais

aussi démarche et en ajoutant des visuels de votre lieu/travail, l'adhérent devient visible de tous. C'est un outil très important pour les autres graveurs ou pour toute personne qui voudrait voir quel graveur/association/institution est autour de lui. Tant que cette page publique n'a pas été créée par l'adhérent, il n'apparaît ni dans cette rubrique, ni sur la carte.

Les newsletters :

Il en existe de deux sortes :

- une sur actualité et estampes
- une d'appel à projet

Il avait été décidé que dès que qqn adhère, l'inscription sur les newsletters est automatique. Parfois, certains adhérents peuvent les recevoir en doublon, nous les prions de nous en excuser. Mais nous avons deux listes qu'il est très difficile de croiser.

Facebook / Instagram

Il s'agit d'une communication désormais indispensable.

Communication sur ces réseaux pour Manifestampe, Vu et Lu, les principales actualités, les tables rondes et surtout la Fête de l'estampe.

Nous avons pris une **attachée de presse** pour couvrir la Fête de l'estampe 2023, elle a aussi fait un travail tout au long de l'année sur Instagram pour communiquer aussi en dehors du moment de la Fête de l'estampe.

Actuellement, nous constatons une très grande hausse des inscriptions sur 2024, le double qu'à la même période l'année dernière. Il faut que cela se poursuive ainsi mais c'est très encourageant.

Nous attribuons cette progression aussi au travail de communication fait.

Les inscriptions sont prises en compte jusqu'au 25 mai 2024.

Nous essayons d'être présents aux Journées de l'estampe à Saint Sulpice pour présenter la Fédération.

Une œuvre est choisie pour devenir la **carte de vœux**, une fois imprimées, elles sont envoyées aux institutions et membres honoraires, elle sert ensuite de support de communication pour la Fête de l'estampe.

La fédération demande à l'artiste de faire un don de ces œuvres à l'association, il ne perçoit que des frais de défraiements pour les impressions.

Concernant **les innovations** cette année, pour redynamiser la Fête de l'estampe, nous avons mis en place 5 **bourses** pour des graveurs de moins de trente ans, avec un jury d'expert qui va se réunir sous peu de temps. Nous avons souhaité créer cette bourse pour donner envie aux jeunes artistes de s'engager dans la gravure. En contrepartie, les lauréats doivent organiser un événement de leur souhait pour la Fête de l'estampe.

Chaque lauréat recevra 300 € de la part de notre partenaire, le Géant des Beaux-arts, et 200 € de la part de Manifestampe (compte de la Fête de l'estampe). Nous avons reçu 45 dossiers.

Administration de l'association :

En 2023, il s'agissait d'une année de transition : le bureau avait déjà fait appel à toutes les bonnes volontés pour renforcer les rangs, il manquait un trésorier. L'équipe n'était pas assez renforcée. Nous avons constitué un bureau provisoire avec 7 membres du Conseil d'Administration, explicitant clairement qu'il s'agissait d'un bureau provisoire pour un an.

- > L'expert-comptable fait le bilan
- > un prestataire spécifique aide beaucoup pour la trésorerie
- > dans la mesure de nos moyens, nous embauchons des prestataires pour le graphisme, la gestion de la Fête de l'estampe est déléguée à une prestataire (gestion, classement, réponses aux questions...), une attachée de presse travaille pour communiquer autour de cet événement dans la presse et les réseaux sociaux, Corinne Cesca aide aussi à la programmation de communications sur Facebook et Instagram.

Conclusions et perspectives :

- > Les membres du Bureau provisoires veulent laisser leur place
- > L'estampe doit aussi digérer toutes les innovations sur la question plus large de l'image imprimée par exemple.
- > La Fédération doit rester ouverte à tous, pour toutes les formes de l'estampe, pour tous les publics...
- > Le travail au sein de Manifestampe se fait dans un esprit d'équipe et de liens. Depuis 2020, il y a eu un changement de logo, de site avec de nouveaux membres.

Pendant le COVID, nous avons maintenu la Fête de l'estampe de manière virtuelle et cela a permis de conserver des liens très forts avec les membres, dans des moments parfois difficiles pour eux.

Bilan début 2024 très positif : adhésions en hausse, inscriptions à la Fête de l'estampe en forte hausse, avec de nouveaux lieux dont institutionnels (artothèques...).

Les passations auront lieu et la transition avec le nouveau bureau se fera en douceur.

Le rapport d'activité et d'orientation est approuvé.

3. Candidatures pour le CA

Candidater nécessite d'être sûr de pouvoir s'engager et d'honorer ses engagements, sans quoi l'association ne peut pas fonctionner.

Candidatures reçues :

- 1/ Karen Ganilsky
- 2/ Luc Emile Bouche-Florin
- 3/ Marie Akar
- 4/ Valérie Honnart
- 5/ Charlotte Massip
- 6/ Jean-Pierre Lourdais
- 7/ Karianne Brevick

Karen Ganilsky est élue au CA.

Luc-Emile Bouche-Florin est élu au CA.

Marie Akar est réélue au CA.

Valérie Honnart est élue au CA.

Jean-Pierre Lourdais est élu au CA.

Karianne Brevick est élue au CA.

Charlotte Massip n'est pas élue au CA.

15h45 la séance est levée et l'assemblée générale clôturée.



Violaine Fayolle
Secrétaire